

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES MASKOUTAINS
MUNICIPALITÉ DE LA PRÉSENTATION**

Procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de La Présentation, tenue mardi le 5 avril 2022, à 20h00, à la salle du Conseil, située au 772, rue Principale, La Présentation.
Sont présents :

Mesdames les conseillères : Mélanie Simard
Myriam La Frenière
Messieurs les conseillers : Georges-Étienne Bernard
Rosaire Phaneuf
Frédéric Lussier
Jean Provost

formant quorum, sous la présidence de Madame la mairesse Louise Arpin.

Est aussi présente, Madame Josiane Marchand, directrice générale et greffière-trésorière.

1- OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame la mairesse Louise Arpin procède à l'ouverture de la séance à 20h02.

**2- ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR
RÉSOLUTION NUMÉRO 81-04-22**

Il est proposé par Mélanie Simard
Appuyé par Georges-Étienne Bernard
Et résolu à l'unanimité d'accepter l'ordre du jour et d'y apporter la modification suivante :

Le point 25 est retiré de l'ordre du jour

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Acceptation de l'ordre du jour
3. Acceptation du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 mars 2022
4. Dépôt du rapport financier et du rapport du vérificateur pour l'année 2021
5. Consultation publique concernant le dossier suivant :
 - Demande de dérogation mineure lot 3 407 274, sis au 538, rue Raygo – Empiètement du bâtiment accessoire dans la cour avant
6. Acceptation des comptes
7. Période de questions
8. Rapport du délégué à la Régie Intermunicipale d'Acton et des Maskoutains
9. Loisirs – Information des représentants du CCL
10. Audit de conformité – Rapport d'audit portant sur les rapports financiers
11. Assainissement – Ajustement de la réserve affectée à la vidange des étangs pour l'année 2021
12. Subvention relative au Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local (ERL)
13. Adhésion au programme d'assurance collective de la Fédération québécoise des Municipalités et à un contrat d'assurance collective
14. Demande de subvention relative au Programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU)
15. Chemin Plamondon – Demande au ministère des Transports du Québec
16. Bureau municipal et Centre Synagri – Nettoyage des vitres – Mandat à la compagnie Lavage de vitres Hydroxyque
17. Travaux de remplacement de la conduite d'aqueduc et la séparation du pluvial sur les rues Bouvier, Gagnon et Giasson – Honoraires professionnels des ingénieurs – Adjudication du contrat suite à l'ouverture des soumissions – Modification de la résolution numéro 63-03-22
18. Société canadienne du cancer – Mois de la jonquille – Proclamation

19. Québec-Transplant – Semaine nationale des dons d'organes et de tissus – 24 au 30 avril 2022 – Proclamation
20. Programme de gestion des actifs municipaux – Fédération canadienne des municipalités – Mandat à la compagnie Groupe de géomatique AZIMUT inc.
21. Programme de gestion des actifs municipaux – Fédération canadienne des municipalités – Mandat à la compagnie ICR Expert Inc.
22. Désherbage au pourtour des étangs aérés – Mandat à l'entreprise Les Gazons Tessier Inc. – Modification de la résolution numéro 220-09-21
23. Vidanges des puisards, nettoyage des postes de pompes et de la chambre de graisse
24. Vérification du système de mesure de débit d'eaux usées – Mandat à la compagnie Asisto Inc.
25. Exigences réglementaires concernant l'inventaire des matériaux contenant de l'amiante dans nos édifices – Mandat à la firme d'ingénierie EXP
26. Travaux de démolition du garage municipal – Adjudication du contrat suite à l'ouverture des soumissions
27. Balayage mécanique des rues et des trottoirs – Mandats
28. Ajout de pierre, nivelage et location d'un rouleau – Rang Salvail Nord – Mandats
29. Achat regroupé pour l'abat poussière – Adjudication du contrat suite à l'ouverture des soumissions
30. Rapiéçage d'asphalte sur notre territoire – Mandats
31. Achat d'équipement pour la rétrocaveuse
32. Journée de formation avec l'Association paritaire pour la santé et la sécurité du travail, secteur affaires municipales – Inscriptions
33. Projet d'ensemble – Approbation des plans d'implantation et des plans de construction – Projet « Le Petit Quartier » – Lots 6 439 150 à 6 439 165, rue Principale
34. Mandat à la compagnie Service d'aide-conseil en rénovation patrimoniale – Formation des élus municipaux et des membres du CCU concernant les PIIA
35. Demande de dérogation mineure lot 3 407 274, sis au 538, rue Raygo – Empiètement du bâtiment accessoire dans la cour avant – Décision suite aux recommandations du CCU
36. Résolution appuyant la demande de permis de démolition pour la résidence sise au 856, rue Principale – Demande au ministère de la Culture et des Communications
37. Résolution appuyant la demande de permis de démolition pour 2 bâtiments accessoires sis au 193, Petits-Étangs – Demande au ministère de la Culture et des Communications
38. Avis de motion – Projet de règlement numéro 282-22 modifiant le règlement numéro 06-80 portant sur le plan d'urbanisme afin de mettre à jour l'annexe D portant sur les grandes affectations du sol
39. Adoption du projet de règlement numéro 282-22 modifiant le règlement numéro 06-80 portant sur le plan d'urbanisme afin de mettre à jour l'annexe D portant sur les grandes affectations du sol
40. Avis de motion – Premier projet de règlement numéro 283-22 modifiant le règlement d'urbanisme numéro 06-81 afin d'apporter des précisions quant à la classe d'usage commerce de vente au détail et de modifier le format des grilles de spécifications
41. Adoption du premier projet de règlement numéro 283-22 modifiant le règlement d'urbanisme numéro 06-81 afin d'apporter des précisions quant à la classe d'usage commerce de vente au détail et de modifier le format des grilles de spécifications
42. Avis de motion – Premier projet de règlement numéro 284-22 règlement numéro 284-22 portant sur les usages conditionnels
43. Adoption du premier projet de règlement numéro 284-22 règlement numéro 284-22 portant sur les usages conditionnels
44. Construction de deux terrains de tennis – Autorisation d'aller en appel d'offres sur SEAO
45. Conception de plan de stationnement pour le Centre Synagri – Autorisation d'aller en appel d'offres sur invitation
46. Embauchage des animateurs, des aides-animateurs et des accompagnateurs pour le camp de jour estival 2022
47. Location de toilettes chimiques durant la période estivale 2022 sur le terrain des loisirs
48. Ouverture et fermeture des filets du terrain de baseball
49. Achat de peinture pour le lignage des terrains sportifs pour la saison estivale 2022
50. Divers
51. Levée de l'assemblée

**3- ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 MARS 2022
RÉSOLUTION NUMÉRO 82-04-22**

Considérant que les membres du Conseil municipal ont tous reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire mentionnée en titre;

Il est proposé par Rosaire Phaneuf
Appuyé par Jean Provost
Et résolu à l'unanimité

D'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 mars 2022, tel que rédigé.

**4- DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER ET DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR POUR L'ANNÉE 2021
RÉSOLUTION NUMÉRO 83-04-22**

Conformément à l'avis public du 28 mars 2022 concernant le dépôt du rapport du vérificateur et du rapport financier pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2021, conformément aux dispositions de l'article 176.1 du *Code municipal*;

Monsieur André Brodeur, CPA auditeur, CA de la firme Laplante, Brodeur, Lussier Inc., fait la présentation et les commentaires relatifs aux données du rapport financier;

Il est proposé par Rosaire Phaneuf
Appuyé par Georges-Étienne Bernard
Et résolu à l'unanimité

D'approuver le rapport financier déposé pour l'année terminée le 31 décembre 2021, tel que présenté, indiquant des revenus de 5 425 737 \$, des dépenses au montant de 4 320 100 \$, des affectations et conciliations fiscales au montant de 76 823 \$, laissant un surplus des revenus sur les dépenses de 651 155 \$, portant ainsi les surplus accumulés affectés et non affectés à 1 997 832 \$, totalisant une répartition des fonds comme suit :

Surplus accumulé non affecté :	1 336 238 \$
Surplus affecté à la vidange des boues :	32 350 \$
Surplus affecté aux allocations de départ :	7 205 \$
Surplus affecté au centre Synagri :	104 256 \$
Budget an prochain (2022) :	517 783 \$

TOTAL DES SURPLUS AU 31/12/2021 : 1 997 832 \$

D'autoriser la transmission dudit rapport financier au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

5- CONSULTATION PUBLIQUE CONCERNANT LE DOSSIER SUIVANT :

Conformément à l'avis public du 18 mars 2022, les informations sont données relativement au dossier suivant :

- Demande de dérogation mineure lot 3 407 274, sis au 538, rue Raygo – Empiètement du bâtiment accessoire dans la cour avant.

**6- ACCEPTATION DES COMPTES
RÉSOLUTION NUMÉRO 84-04-22**

PAIEMENTS ANTICIPÉS

C2200169	D	M.R.C. des Maskoutains	Mise à jour rôle no. 035	4 977,05 \$
C2200169	D	M.R.C. des Maskoutains	Mise à jour rôle no. 036	732,53 \$
C2200170	D	Fonds d'information sur le territoire	Mutation février	25,00 \$
C2200171	I	Konica Minolta Business Solutions	Copies février	211,10 \$
C2200172	D	Carrières St-Dominique Ltée	Pierre / abrasif / réserve garage	300,37 \$
C2200173	D	Eurofins Environex	Analyses eau potable février	280,54 \$
C2200173	D	Eurofins Environex	Analyses eaux usées décembre	119,57 \$
C2200173	D	Eurofins Environex	Analyses eaux usées janvier	336,88 \$

C2200173	D	Eurofins Environex	Analyses eaux usées décembre	76,46 \$
C2200174	D	Ministre des Finances du Québec	Permis exploitation cinéma	66,25 \$
C2200175	D	Zone Loisir Montérégie	Adhésion du 01-04-22/31-03-23	75,00 \$
C2200176	D	Distribution Beta Inc.	Nettoyeur / garage	17,19 \$
C2200176	D	Distribution Beta Inc.	Papiers mouchoirs, masques/bureau	73,70 \$
C2200176	D	Distribution Beta Inc.	Désinfectants, prod. hyg./Pavillon	299,68 \$
C2200176	D	Distribution Beta Inc.	Désinfectant Pavillon Loisirs	20,13 \$
C2200177	I	Énergies Sonic Inc.	Propane Centre Synagri	2 865,21 \$
C2200178	D	Leblanc Lison	Yoga 15-02 au 12-05 vers. 1/2	1 200,00 \$
C2200179	I	La Capital assureur	Assurances collectives mars	3 811,72 \$
C2200180	R	Transport Philippe Desgranges Inc.	Déneigement routes vers. 4/6	44 092,91 \$
C2200181	D	Postes Canada	Journaux municipaux février	244,31 \$
C2200182	D	SEAO Constructo	Appels d'offres terrain tennis	29,07 \$
C2200183	D	Groupe SYMAC S.E.C.	Réparation souffleur	60,91 \$
C2200184	I	Groupe Maskatel LP	Internet Pavillon 2-03/1-04	63,18 \$
C2200185	D	Mini-Entrepôts Bazinet Inc.	Loc. entrepôt d'avril à juin	603,62 \$
C2200186	I	Bell Mobilité Inc.	Cellulaires voirie mars	108,00 \$
C2200187	D	Receveur général du Canada	Licence base mobile radio	378,62 \$
C2200188	D	9318-5650 Québec Inc.	Remb. taxation supplémentaire	28,45 \$
C2200189	D	Jodoin Vincent	Remb. taxation supplémentaire	102,34 \$
C2200190	I	Konica Minolta	Location photocopieur avril	155,64 \$
C2200191	R	Croix Rouge - Division du Québec	Contribution 04-2022/03-2023	458,46 \$
C2200192	R	Cardio Choc	Défibrillateur / bureau	1 723,48 \$
C2200192	I	Cardio Choc	Électrodes pédiatriques / Pavillon	120,72 \$
C2200193	I	Réseau internet maskoutain	Téléphone IP mars	254,09 \$
C2200194	R	CTI chaises et tables internationales	Tables et chaises / Synagri	4 478,28 \$
C2200195	R	Réfrigération Luc Daigle Inc.	Loc. remorque 22-03 au 18-04	632,66 \$
C2200196	D	9005-0196 Québec Inc. SG Design	Enseignes Pumptrack	1 178,49 \$
C2200197	D	Gélinas Carole	Cours gardiens avertis / rester seuls	480,00 \$
L2200017	I	Ministère du Revenu du Québec	DAS provincial - février 2022	15 815,19 \$
L2200018	I	Agence des douanes et du revenu	DAS fédéral - février 2022	5 860,14 \$
L2200019	I	Retraite Québec	RREM élus - février 2022	882,09 \$
L2200020	I	Desjardins sécurité financière	REER employés - février 2022	2 095,60 \$
L2200021	I	Hydro-Québec	Centre Synagri du 21-01/20-02	4 200,30 \$
L2200021	I	Hydro-Québec	Terrain soccer du 25-01/21-02	48,00 \$
L2200021	I	Hydro-Québec	Éclairage public février	1 010,44 \$
L2200022	D	Services de cartes Desjardins	Remb. Visa février	1 538,92 \$
L2200023	D	Commission des normes (CNESST)	Cotisation et ajustement 2021	41,76 \$
L2200024	D	9078-3184 Québec Inc. - Accès Info	Ct changement cycle office 365	(7,99) \$
L2200024	D	9078-3184 Québec Inc. - Accès Info	Office 365 du 2-03-22/01-03-23	3 166,00 \$
L2200025	I	Banque Royale du Canada	Remb. cap. & int. F-150 mars	882,11 \$
L2200026	I	Télébec	Télécopieur du 10-03/9-04	185,48 \$
				106 399,65 \$

Salaires versés en mars 2022 : **66 487,23 \$**

D : délégation

I : incompressible

R : résolution

COMPTES À PAYER

R. Bazinet & Fils Ltée	Essence véhicules voirie	2 491,01 \$
Carrières St-Dominique	Pierres / abrasif	628,27 \$
Gestion Marcel G. Gagné Inc.	Équipements / asphalte garage	117,20 \$
Accès Info enr.	Accès distance 4 postes informatiques	57,49 \$
Accès Info enr.	Accès distance 1 poste informatique	11,50 \$
Accès Info enr.	Changement licence Microsoft annuelle	41,39 \$
Buropro Citation	Papiers 11 X 17	419,59 \$
Buropro Citation	Fournitures / bureau & Camp de jour	626,30 \$
Buropro Citation	Marqueur / bureau	10,58 \$
Régie Int. d'Action et des Maskoutains	Matières organiques mars	1 932,07 \$
Régie Int. d'Action et des Maskoutains	Matières recyclables mars	6 016,32 \$
Régie Int. d'Action et des Maskoutains	Résidus domestiques mars	9 588,13 \$
Régie Int. d'Action et des Maskoutains	Q.P. Écocentres 2022	5 104,00 \$
Régie Int. d'Action et des Maskoutains	Vidange hors saison	228,23 \$
Aquatech Société de gestion de l'eau Inc.	Arrêt moteur / étang	106,72 \$
Aquatech Société de gestion de l'eau Inc.	Réparation soufflante / étang	213,44 \$
Aquatech Société de gestion de l'eau Inc.	Prélèvement eau potable mars	406,02 \$
Aquatech Société de gestion de l'eau Inc.	Traitement eaux usées mars	1 516,94 \$
Acklands Grainger Inc.	Certification ligne de vie	395,59 \$
Cournoyer Stéphane	Entretien patinoire vers 3/3	3 500,00 \$
David Maxime	Cours basketball vers. 2/2	460,00 \$
Brindle Érika	Photos Élus & employés	586,37 \$
Laferté et Letendre Inc.	Contreplaqué / étagères	843,24 \$
Laferté et Letendre Inc.	Crochets & supports/étagères	48,79 \$
Les Entreprises B.J.B Inc.	Entretien lampadaires plusieurs rues	2 284,98 \$
Les Entreprises B.J.B Inc.	Fluorescent / bureau	35,84 \$
Les Entreprises B.J.B Inc.	Batterie station pompage aqueduc	123,84 \$
Régie de l'A.I.B.R.	Eau consommée du 28-01/28-02	20 252,19 \$
Vitrierie Ménard Inc.	Remplacement vitre gymnase	553,80 \$
Coopérative d'informatique municipale	Logiciel relevé 1 & T-4	513,37 \$
Covabar	Cotisation annuelle 2022-2023	50,00 \$
Excavation Luc Beauregard Inc.	Transport abrasifs / réserve	439,58 \$
Excavation Luc Beauregard Inc.	Transport pierre Salvail Nord	1 921,28 \$
Excavation Luc Beauregard Inc.	Location remorque / étagères garage	114,98 \$
Impression KLM	Journaux municipaux mars	1 460,18 \$
Productions Royal Pyrotechnie Inc.	Feux d'artifice St-Jean versement 1/2	3 000,00 \$
Therrien Couture Jolicoeur SENCRL	Appel d'offres Bouvier, Gagnon, Giasson	3 350,95 \$
Mines Seleine	Abrasifs	6 441,89 \$
Groupe Maska Inc.	Joint / soufflante étangs	19,70 \$
FQM Assurances	Renouvellement assurances municipales	46 014,35 \$
		<hr/>
		121 926,12 \$

MONTANTS ENCAISSÉS EN MARS 2022

Taxes et droits de mutation	754 605,54 \$
Permis émis	395,00 \$
Inscription loisirs & culture	2 618,89 \$
Location patinoire Dek Hockey	7 500,00 \$
Location Pavillon & terrain	107,00 \$
Intérêts arr. taxes et comptes à recevoir	863,34 \$

Location locaux GCC – Activités diverses	789,00 \$
Publicité journal municipal	150,00 \$
MRC des Maskoutains – Subvention piste BMX	10 000,00 \$
Chèque sans provision	25,00 \$
Loyer bureau poste – Mars 2022	375,00 \$
Ville de Saint-Hyacinthe – Déneigement 2021-2022 rang Ste-Rose	7 984,31 \$
Mun. St-Barnabé Sud – Déneigement 2021-2022 chemin Grande Ligne	614,18 \$
TOTAL - DÉPÔTS	786 027,26 \$

Intérêts banque compte courant et compte avantage mars 2022	366,14 \$
Location Caisse Desjardins mars 2022	365,25 \$
Ministère des Transports – Subv. réseau routier déneigement tranche 2	11 634,04 \$
Régie intermunicipale Acton & Maskoutains – Remb. TPS-TVQ novembre 2021	2 186,43 \$
Régie intermunicipale Acton & Maskoutains – Remb. TPS-TVQ décembre 2021	2 132,96 \$
Régie intermunicipale Acton & Maskoutains – Compensation collecte sélective 2021	46 823,00 \$
Régie intermunicipale Acton & Maskoutains – Remb. TPS-TVQ janvier 2022	1 608,65 \$
Ministère des Affaires municipales – Remb. Cap. & int. TECQ 2014-2018	20 734,16 \$
Revenu Québec – Remb. TPS du 01-07 au 31-12-2021 incluant intérêts de 157,03 \$	79 689,39 \$
Revenu Québec – Remb. TVQ du 01-07 au 31-12-2021 incluant int. de 2,22 \$	79 775,14 \$
MRC des Maskoutains – Carrières et sablières 01-10 au 31-12-2021	15 592,26 \$
TOTAL - DÉPÔTS DIRECTS	260 907,42 \$

GRAND TOTAL

1 046 934,68 \$

Considérant les rapports remis aux élus et les informations données concernant les comptes et salaires payés, les montants encaissés et les comptes à payer;

Il est proposé par Rosaire Phaneuf
Appuyé par Frédéric Lussier
Et résolu à l'unanimité

De ratifier les paiements anticipés effectués en mars 2022 pour un montant total 106 399,65 \$;

De ratifier le paiement des salaires versés en mars 2022, au montant total de 66 487,23 \$;

D'autoriser le paiement des comptes à payer listés pour avril 2022 au montant total de 121 926,12 \$;

De prendre acte de la perception des revenus du mois de mars 2022, au montant de 1 046 934,68 \$.

7- PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est mise à la disponibilité de l'assistance.

8- RAPPORT DU DÉLÉGUÉ À LA RÉGIE INTERMUNICIPALE D'ACTON ET DES MASKOUTAINS

Madame la mairesse Louise Arpin, déléguée à la Régie Intermunicipale d'Acton et des Maskoutains, donne un rapport sommaire des sujets discutés lors de la séance du mois de mars 2022

- La Régie est en période de recrutement pour travailler à l'écocentre. Joins-toi à l'équipe!
- Ouverture des écocentres à la mi-avril.

9- LOISIRS – INFORMATION DES REPRÉSENTANTS DU CCL

La présidente du CCL, Madame Mélanie Simard et Monsieur le conseiller Frédéric Lussier informent les membres du Conseil des derniers développements au sein des Loisirs.

- Retour sur la Semaine de relâche : Pas eu beaucoup d'inscriptions. L'activité sera réévaluée pour la prochaine année;
- Une fête sera organisée pour la fête nationale le 23 juin prochain. Détails à venir!
- Nous aurons 4 équipes de soccer pour la saison 2022;
- Patinoire : Une autre belle saison hivernale 2021-2022 qui s'est terminée après la semaine de relâche!

**10- AUDIT DE CONFORMITÉ – RAPPORT D'AUDIT PORTANT SUR LES RAPPORTS FINANCIERS
RÉSOLUTION NUMÉRO 85-04-22**

Considérant que la Commission municipale du Québec a procédé à la mission d'audit de conformité portant sur la transmission des rapports financiers pour les années 2016 à 2020;

Considérant que les résultats de cet audit ont été rendus publics le 16 mars dernier;

Considérant le rapport d'audit de conformité reçu le 14 mars dernier;

Il est proposé par Georges-Étienne Bernard
Appuyé par Jean Provost
Et résolu à l'unanimité

De déposer le rapport d'audit de conformité aux membres du Conseil en spécifiant que pour la Municipalité de La Présentation, 3 années sur 5 ont été conformes aux exigences du Code municipal du Québec.

**11- ASSAINISSEMENT – AJUSTEMENT DE LA RÉSERVE AFFECTÉE À LA VIDANGE DES
ÉTANGS POUR L'ANNÉE 2021
RÉSOLUTION NUMÉRO 86-04-22**

Considérant que les revenus et dépenses relatifs à l'assainissement des eaux usées doivent être comptabilisés séparément et assignés aux propriétaires desservis par le réseau d'égout sanitaire;

Considérant que chaque année, le calcul est fait pour statuer s'il y a eu déficit ou surplus pour les activités liées à l'assainissement des eaux usées;

Considérant la résolution numéro 93-11, adopter le 3 mai 2011 relativement à la création d'un surplus affecté à la vidange des étangs permettant de gérer les surplus ou déficits du secteur de l'assainissement;

Il est proposé par Mélanie Simard
Appuyé par Rosaire Phaneuf
Et résolu à l'unanimité

D'approuver le rapport pour l'ajustement de la réserve pour la vidange des étangs aérés pour l'année 2021, présentant un déficit d'opérations, au montant de 10 512,21 \$;

D'autoriser l'affectation de la somme de 10 512,21 \$ du surplus affecté à la vidange des étangs au surplus accumulé non affecté, portant ainsi le solde de la réserve pour la vidange des étangs aérés à 32 350,09 \$ pour l'année 2021.

**12- SUBVENTION RELATIVE AU PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER
LOCAL (ERL)
RÉSOLUTION NUMÉRO 87-04-22**

Considérant que le ministère des Transports a versé une compensation de 55 426 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2021 ;

Considérant que la compensation distribuée à la Municipalité vise l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ;

Il est proposé par Frédéric Lussier
Appuyé par Myriam La Frenière
Et résolu à l'unanimité

Que la Municipalité de La Présentation atteste la véracité des frais encourus et de l'utilisation de la compensation visant à l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2.

**13- ADHÉSION AU PROGRAMME D'ASSURANCE COLLECTIVE DE LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS ET À UN CONTRAT D'ASSURANCE COLLECTIVE
RÉSOLUTION NUMÉRO 88-04-22**

Considérant que la Fédération québécoise des municipalités (ci-après la « FQM ») a mis sur pied un programme d'assurance collective régi par l'un de ses règlements (le « Programme »);

Considérant qu'à cette fin, la FQM a procédé à un appel d'offres portant le numéro FQM-2021-002 en date du 5 juillet 2021;

Considérant que pour donner suite à ce processus d'appel d'offres, la FQM est devenue Preneur d'un contrat d'assurance collective auprès de Desjardins Sécurité financière, compagnie d'assurance vie (ci-après : le « Contrat »);

Considérant que la FQM a mandaté sa filiale FQM Assurances Inc., courtier en assurance collective, le mandat de veiller à l'application du Contrat et de conseiller les municipalités, leurs fonctionnaires et employés et les membres des conseils municipaux quant à toutes questions où un permis de courtier est nécessaire en vertu de la *Loi sur la distribution de produits et de services financiers*, c. D-9.2;

Considérant qu'en vertu du *Code municipal du Québec* et de la *Loi sur les cités et villes*, une municipalité, une MRC ou un organisme municipal peut adhérer au bénéfice de ses fonctionnaires et employés et membres de son conseil, à un contrat d'assurance collective dont le Preneur est la FQM;

Considérant que le Contrat est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2022;

Considérant que le Contrat est renouvelable automatiquement toutes les années;

Il est proposé par Rosaire Phaneuf
Appuyé par Georges-Étienne Bernard
Et résolu à l'unanimité

Que la Municipalité adhère au bénéfice de ses fonctionnaires et employés au Programme et soit régie par le Contrat en date du 1^{er} juin 2022;

Que la Municipalité paie les primes afférentes à l'année de couverture ainsi que toutes les primes et ajustements de primes pour chaque année d'assurance subséquente;

Que la Municipalité respecte les termes et conditions du Programme et du Contrat;

Que la Municipalité maintienne sa participation au Programme en souscrivant, sans formalité additionnelle, à tout contrat d'assurance collective conclu par la FQM pour donner suite à un appel d'offres en remplacement du Contrat et en y respectant les termes et conditions;

Que la Municipalité maintienne les couvertures d'assurance prévues au Contrat ou à tout contrat le remplaçant, et ce, jusqu'à ce que la Municipalité mette fin, conformément au Règlement, à sa participation en transmettant à la FQM un préavis écrit d'au moins un (1) année mentionnant son intention de ne plus participer au Programme;

Que la Municipalité donne le pouvoir à son directeur général d'accomplir tout acte et de transmettre tout document découlant de l'adhésion de la Municipalité au Contrat ou à tout contrat le remplaçant;

Que la Municipalité autorise FQM Assurances Inc. et toute firme d'actuaire-conseils désignée par cette dernière, à avoir accès à son dossier d'assurance collective auprès de l'assureur dans le respect des règles de protection des renseignements personnels ;

Que la Municipalité accorde à FQM Assurance Inc. et toute firme d'actuaire-conseils désignée par cette dernière, le mandat d'agir à titre d'expert conseil et courtier exclusif en assurance collective et qu'elles soient les seules personnes attitrées et autorisées à représenter celle-ci auprès de l'assureur désigné relativement à l'application du régime d'assurance collective ;

Que la présente résolution ne limite en rien le droit de la FQM de révoquer ses mandataires désignés et y substituer un autre;

Que la présente résolution soit immédiate et révoque toute autre résolution accordée antérieurement portant sur le même objet que la présente résolution, sans autre avis.

**14- DEMANDE DE SUBVENTION RELATIVE AU PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES
MUNICIPALES D'EAU (PRIMEAU)
RÉSOLUTION NUMÉRO 89-04-22**

Considérant que la Municipalité a pris connaissance du Guide sur le programme PRIMEAU et doit respecter toutes les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle;

Il est proposé par Rosaire Phaneuf
Appuyé par Jean Provost
Et résolu à l'unanimité

Que la Municipalité s'engage à respecter toutes les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle;

Que la Municipalité s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus associés à son projet au programme PRIMEAU;

Que la Municipalité confirme qu'elle assume tous les coûts non admissibles et les dépassements de coûts associés à son projet au programme PRIMEAU;

Que le conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière au programme PRIMEAU.

**15- CHEMIN PLAMONDON – DEMANDE DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC
RÉSOLUTION NUMÉRO 90-04-22**

Considérant que la municipalité de La Présentation s'est vu transférer la responsabilité de la portion située sur son territoire du chemin Plamondon en 1993;

Considérant que le chemin Plamondon d'une longueur approximative de 2,3 km est situé sur le territoire de 3 municipalités : Saint-Charles-sur-Richelieu, Ste-Marie-Madeleine et La Présentation;

Considérant que le chemin Plamondon est utilisé comme chemin de transit par les camions lourds souhaitant accéder au Grand Rang, lequel est une voie désignée pour le camionnage;

Considérant que la vocation première du chemin Plamondon ne permet pas de la classer parmi les niveaux 1, 2 ou 3 du réseau local, comme établi dans le *Guide d'information : La voirie locale – Partage des responsabilités entre le gouvernement et les municipalités*, produit à la suite de l'adoption de la *Loi sur la voirie et modifiant diverses dispositions législatives* (L.Q. 1992, c. 54).

Considérant que le niveau d'entretien nécessaire est supérieur à celui d'une route du réseau local;

Considérant que des discussions ont permis aux trois municipalités concernées de s'entendre afin de demander une révision de la classification du chemin Plamondon en fonction de sa classification fonctionnelle dans le cadre du processus de révision du schéma d'aménagement de la MRC de La Vallée-du-Richelieu;

Considérant que la demande de révision ne peut toutefois limiter la possibilité de modifier la classification fonctionnelle en vertu de la *Loi sur la voirie et modifiant diverses dispositions législatives* (L.Q. 1992, c. 54), article 3, permettant au gouvernement par décret de déterminer qu'une route sous la gestion d'une municipalité devient, à compter de la date du décret, sous la gestion du ministre;

Il est proposé par Georges-Étienne Bernard
Appuyé par Mélanie Simard
Et résolu à l'unanimité

De transmettre la présente résolution à titre de demande de révision au ministre des Transports afin qu'il modifie la classification fonctionnelle du chemin Plamondon en vertu de la *Loi sur la voirie et modifiant diverses dispositions législatives* (L.Q. 1992, c. 54), article 3 afin de confier la responsabilité de l'entretien du chemin Plamondon au ministère des Transports;

De transmettre la présente résolution à la MRC des Maskoutains afin de les tenir informer de nos démarches auprès du ministère des Transports pour éventuellement mettre à jour le schéma d'aménagement;

De transmettre la présente résolution au député de la circonscription de Borduas, Monsieur Simon Jolin-Barette et à la députée de la circonscription de Saint-Hyacinthe, Madame Chantal Soucy afin qu'ils soient informés de la démarche.

**16- BUREAU MUNICIPAL ET CENTRE SYNAGRI – NETTOYAGE DES VITRES – MANDAT À LA COMPAGNIE LAVAGE DE VITRES HYDROXYQUE
RÉSOLUTION NUMÉRO 91-04-22**

Considérant que le printemps est arrivé et que les vitres du bureau municipal et du Centre Synagri ont besoin d'être lavées;

Considérant les soumissions reçues de la compagnie Lavage de vitres Hydroxyque;

Il est proposé par Mélanie Simard
Appuyé par Frédéric Lussier
Et résolu à l'unanimité

D'autoriser la compagnie Lavage de vitres Hydroxyque à laver les vitres du bureau municipal et du Centre Synagri, au coût de 826,00 \$, plus les taxes;

D'autoriser le paiement des factures une fois les travaux terminés.

**17- TRAVAUX DE REMPLACEMENT DE LA CONDUITE D'AQUEDUC ET LA SÉPARATION DU PLUVIAL SUR LES RUES BOUVIER, GAGNON ET GIASSON – HONORAIRES PROFESSIONNELS DES INGÉNIEURS – ADJUDICATION DU CONTRAT SUITE À L'OUVERTURE DES SOUMISSIONS – MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION NUMÉRO 63-03-22
RÉSOLUTION NUMÉRO 92-04-22**

Considérant la résolution numéro 63-03-22 adoptée le 8 mars 2022;

Considérant que dans le formulaire de soumission, à la section Service supplémentaire de surveillance avec résidence, un nombre d'heures et de jours ont été évalués pour être en mesure de comparer les soumissions pour fins de prix pour la grille d'analyse;

Considérant que conformément au contrat, le nombre d'heures et de jours évalués dans le formulaire de soumission sera en réalité plus élevé;

Il est proposé par Georges-Étienne Bernard
Appuyé par Rosaire Phaneuf
Et résolu à l'unanimité

De modifier la résolution numéro 63-03-22 pour autoriser les heures réelles qui seront exécutées dans le cadre des services supplémentaires de surveillance avec résidence pour les travaux de remplacement de la conduite d'aqueduc et la séparation du pluvial sur les rues Bouvier, Gagnon et Giasson;

De faire approuver lors du conseil subséquent les factures d'honoraires dans le cadre de ses travaux.

**18- SOCIÉTÉ CANADIENNE DU CANCER – MOIS DE LA JONQUILLE – PROCLAMATION
RÉSOLUTION NUMÉRO 93-04-22**

Considérant qu'en 2020 plus de 56 800 Québécois vivent avec un diagnostic de cancer et que 22 400 en sont décédés;

Considérant que cette maladie cause un choc important qui se répercute sur toutes les sphères de la vie des personnes atteintes du cancer et sur leurs proches;

Considérant que, grâce à des milliers de Québécois, donateurs et bénévoles, la Société canadienne du cancer lutte pour prévenir plus de cancers, permettre aux chercheurs de faire plus de découvertes et aider plus de personnes touchées par la maladie;

Considérant que la Société canadienne du cancer travaille à sauver plus de vies;

Considérant que nous pouvons prévenir environ la moitié de tous les cancers en adoptant un mode de vie sain et des politiques qui protègent le public;

Considérant que près de la moitié de l'argent investi dans la recherche sur le cancer par les organismes de bienfaisance provient de la Société canadienne du cancer;

Considérant que les personnes touchées par le cancer peuvent se concentrer sur leur guérison et avoir une bonne qualité de vie grâce à l'aide offerte par la Société canadienne du cancer;

Considérant que le taux de survie au cancer a passé de 25 % en 1940 à plus de 60 % aujourd'hui;

Considérant qu'il y a lieu de poursuivre les recherches afin de continuer à vaincre la maladie;

Considérant que le mois d'avril est le Mois de la jonquille, et qu'il est porteur d'espoir et d'activités qui feront une différence dans la vie des personnes atteintes de cancer et dans la lutte contre la maladie;

Considérant que la Société canadienne du cancer encourage les Québécois à poser un geste significatif pendant le Mois de la jonquille pour les personnes touchées par le cancer et à contribuer au combat contre cette maladie;

Il est proposé par Mélanie Simard
Appuyé par Myriam La Frenière
Et résolu à l'unanimité

De décréter le mois d'avril le Mois de la jonquille; et

D'encourager la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.

**19- QUÉBEC-TRANSPLANT – SEMAINE NATIONALE DES DONNS D'ORGANES ET DE TISSUS –
24 AU 30 AVRIL 2022 – PROCLAMATION
RÉSOLUTION NUMÉRO 94-04-22**

Considérant l'engagement entre la MRC des Maskoutains, ses municipalités membres et la Sûreté du Québec concernant la promotion du don d'organes et des tissus par la distribution du dépliant "*Merci de signer pour la vie*" auprès de la population de la MRC des Maskoutains;

Considérant l'édition de la Semaine nationale des dons d'organes et de tissus qui se tiendra du 24 au 30 avril 2022;

Il est proposé par Mélanie Simard
Appuyé par Myriam La Frenière
Et résolu à l'unanimité

De proclamer la semaine du 24 au 30 avril 2022 comme étant la Semaine nationale des dons d'organes et de tissus afin de sensibiliser la population de la MRC des Maskoutains à l'importance de ce don de vie.

**20- PROGRAMME DE GESTION DES ACTIFS MUNICIPAUX – FÉDÉRATION CANADIENNE DES
MUNICIPALITÉS – MANDAT À LA COMPAGNIE GROUPE DE GÉOMATIQUE AZIMUT INC.
RÉSOLUTION NUMÉRO 95-04-22**

Considérant la résolution numéro 160-08-20, adoptée le 4 août 2020 concernant une demande de financement au programme de gestion des actifs municipaux de la FCM;

Considérant que notre demande de financement a été acceptée par la FCM et que la Municipalité a obtenu une aide financière de 50 000 \$;

Considérant l'offre de service de la compagnie Groupe de géomatique Azimut inc. pour faire des derniers relevés GPS, l'intégration des données dans le logiciel ainsi qu'une formation au personnel de la Municipalité, le tout tel que décrit sur la soumission;

Il est proposé par Jean Provost
Appuyé par Georges-Étienne Bernard
Et résolu à l'unanimité

De mandater la compagnie Groupe de géomatique Azimut inc. pour faire des derniers relevés GPS, l'intégration des données dans le logiciel ainsi qu'une formation au personnel de la Municipalité, le tout tel que décrit sur la soumission pour un montant estimé à 6 350 \$, plus les taxes;

De payer la facture une fois que les travaux seront terminés.

**21- PROGRAMME DE GESTION DES ACTIFS MUNICIPAUX – FÉDÉRATION CANADIENNE DES MUNICIPALITÉS – MANDAT À LA COMPAGNIE ICR EXPERT INC.
RÉSOLUTION NUMÉRO 96-04-22**

Considérant la résolution numéro 160-08-20, adoptée le 4 août 2020 concernant une demande de financement au programme de gestion des actifs municipaux de la FCM;

Considérant que notre demande de financement a été acceptée par la FCM et que la Municipalité a obtenu une aide financière de 50 000 \$;

Considérant qu'après avoir fait la tournée du territoire, par nos employés municipaux, pour trouver les entrées de service sur chaque propriété, plusieurs n'ont pas été trouvés;

Considérant la soumission reçue de la compagnie ICR Expert Inc. pour répertorier toutes les entrées de service, dont les employés municipaux n'ont pas réussi à trouver;

Il est proposé par Rosaire Phaneuf
Appuyé par Georges-Étienne Bernard
Et résolu à l'unanimité

De mandater la compagnie ICR Expert Inc. pour répertorier les entrées de service qui n'ont pas été trouvées, pour un montant estimé à 7 500 \$, plus les taxes;

De payer la facture une fois que les travaux seront terminés.

**22- DÉSHERBAGE AU POURTOUR DES ÉTANGS AÉRÉS – MANDAT À L'ENTREPRISE LES GAZONS TESSIER INC. – MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION NUMÉRO 220-09-21
RÉSOLUTION NUMÉRO 97-04-22**

Considérant que le 7 septembre 2021, la résolution numéro 220-09-21 a été adoptée relative au désherbage du pourtour des étangs aérés pour les années 2022-2023-2024;

Considérant la demande faite par la compagnie Les Gazons Tessier Inc. relativement à une hausse exceptionnelle du prix des matières premières;

Considérant la nouvelle offre de service avec une augmentation de 10 %;

Il est proposé par Frédéric Lussier
Appuyé par Mélanie Simard
Et résolu à l'unanimité

D'accepter la nouvelle offre de service, de la compagnie Les Gazons Tessier Inc., au montant de 1 760 \$ par année pour les années 2022-2023 et 2024;

D'autoriser le paiement de la facture une fois les travaux terminés.

**23- VIDANGES DES PUISARDS, NETTOYAGE DES POSTES DE POMPAGES ET DE LA CHAMBRE DE GRAISSE
RÉSOLUTION NUMÉRO 98-04-22**

Considérant qu'il est requis, 2 fois par année soit au printemps et à l'automne, de procéder au nettoyage des postes de pompage et de la chambre de graisse en plus d'effectuer la vidange des puisards;

Considérant l'offre de services reçue de la compagnie Enviro5 pour effectuer ces travaux;

Il est proposé par Rosaire Phaneuf
Appuyé par Georges-Étienne Bernard
Et résolu à l'unanimité

De mandater la compagnie Enviro5 pour procéder aux travaux de nettoyage mentionnés précédemment, sous la supervision du Responsable des travaux publics, selon les tarifs pour la saison 2022 :

- 285 \$ de l'heure pour procéder au nettoyage des stations de pompage et de la chambre de graisse, par hydro pression, incluant un camion combiné;
- 220 \$ de l'heure pour la vidange des puisards;
- 130 \$ de l'heure pour l'unité d'espace clos;
- Frais pour mobilisation du combiné;

- Frais de disposition selon les matières prélevées;

D'autoriser le paiement de la facture lorsque les travaux seront terminés.

24- VÉRIFICATION DU SYSTÈME DE MESURE DE DÉBIT D'EAUX USÉES – MANDAT À LA COMPAGNIE ASISTO INC. RÉOLUTION NUMÉRO 99-04-22

Considérant les exigences du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques sur la vérification de cet instrument de mesure de niveau qui doit être faite annuellement;

Considérant l'offre de service de Asisto Inc. en date du 14 février 2022;

Il est proposé par Jean Provost
Appuyé par Georges-Étienne Bernard
Et résolu à l'unanimité

De mandater la compagnie Asisto Inc. pour la vérification de notre instrument de mesure de niveau aux étangs aérés pour un montant forfaitaire de 898 \$, taxes non incluses.

D'autoriser le paiement de la facture, lorsque les travaux de vérification auront été faits.

25- EXIGENCES RÉGLEMENTAIRES CONCERNANT L'INVENTAIRE DES MATÉRIAUX CONTENANT DE L'AMIANTE DANS NOS ÉDIFICES – MANDAT À LA FIRME D'INGÉNIERIE EXP

Ce point a été retiré de la séance et sera reportée à une séance ultérieure.

26- TRAVAUX DE DÉMOLITION DU GARAGE MUNICIPAL – ADJUDICATION DU CONTRAT SUITE À L'OUVERTURE DES SOUMISSIONS RÉOLUTION NUMÉRO 100-04-22

Considérant que la Municipalité va débiter son projet de construction d'un nouveau garage municipal au courant du mois d'avril 2022;

Considérant l'annonce publié sur un site internet public, relatif à un appel d'offres d'achat pour la vente d'un bâtiment situé au 441 Route 137, excluant l'enlèvement de la fondation;

Considérant l'appel d'offres relatif à l'enlèvement de la fondation seulement pour le bâtiment situé au 441 Route 137;

Considérant les 3 soumissions reçues relatives à la vente du bâtiment;

Considérant les deux soumissions reçues relatives à l'enlèvement de la fondation;

Considérant que les ouvertures des soumissions avaient lieu le lundi 4 avril à 11h et à 15h;

Il est proposé par Georges-Étienne Bernard
Appuyé par Frédéric Lussier
Et résolu à l'unanimité

D'autoriser l'offre pour la vente du bâtiment situé au 441 Route 137, au montant de 6 500 \$ de Monsieur Étienne Mongeau;

D'autoriser Excavation Luc Beauregard à procéder à l'enlèvement de la fondation pour un montant de 4 667,99 \$ taxes incluses;

D'autoriser le paiement de la facture une fois les travaux terminés.

**27- BALAYAGE MÉCANIQUE DES RUES ET DES TROTTOIRS – MANDATS
RÉSOLUTION NUMÉRO 101-04-22**

Considérant qu'il est nécessaire de procéder au balayage mécanique des rues, des trottoirs et de la piste cyclable au printemps de chaque année pour éliminer les résidus et la pierre accumulés au sol durant l'hiver;

Considérant l'offre de services reçue de l'entreprise Mirroy Inc. pour effectuer le balayage mécanique des rues soient au mois d'avril et au mois d'octobre;

Considérant l'offre de services verbale transmise par Monsieur Aurèle Lussier pour effectuer le balayage mécanique des trottoirs et de la piste cyclable;

Il est proposé par Mélanie Simard
Appuyé par Jean Provost
Et résolu à l'unanimité

De mandater Les Entreprises Myrroy Inc pour procéder au balayage mécanique des rues, avec un balai aspirateur de type « pure vacuum », au tarif de 128 \$ de l'heure plus les taxes, tel que mentionnées dans la soumission de l'entrepreneur, en fonction des directives et des exigences du Responsable des travaux publics;

D'autoriser Aurèle Lussier pour procéder au balayage mécanique des trottoirs et de la piste cyclable, avec un balai aspirateur, au montant forfaitaire de 500 \$, plus les taxes;

D'autoriser le paiement des factures lorsque les travaux seront exécutés.

**28- AJOUT DE PIERRE, NIVELAGE ET LOCATION D'UN ROULEAU – RANG SALVAIL NORD –
MANDATS
RÉSOLUTION NUMÉRO 102-04-22**

Considérant qu'il est nécessaire d'ajouter de la pierre sur la chaussée du rang Salvail Nord;

Considérant que des services de nivelage sont aussi requis pour épandre cette pierre après la livraison;

Considérant qu'une location de rouleau est également requise après l'épandage;

Considérant les 2 soumissions reçues pour le transport de pierre MG-20 0-3/4 B, après la période de dégel :

- Excavation Luc Beauregard inc.
- Transport Patrick Archambault inc.

Considérant la soumission reçue pour le nivelage du rang Salvail Nord;

- Transport Patrick Archambault inc.

Considérant la soumission reçue pour la location du rouleau compacteur :

- Bertrand Mathieu Ltée.

Il est proposé par Frédéric Lussier
Appuyé par Georges-Étienne Bernard
Et résolu à l'unanimité

D'entériner la dépense pour l'achat et le transport d'environ 250 tonnes de pierre MG-20 0-3/4 qui a déjà été transporté dans le rang Salvail Nord;

D'autoriser Yves Bérard, Responsable aux travaux publics, à acheter environ 400 tonnes de pierre MG-20 0-3/4 B chez Carrières Saint-Dominique;

De mandater Excavation Luc Beauregard Inc., pour le transport d'environ 400 tonnes métriques de pierre MG-20 0-3/4 B, au prix de 8,50\$ la tonne métrique, plus les taxes;

De mandater Transport Patrick Archambault, pour faire l'épandage de pierre, avec une niveleuse, au prix de 200\$ de l'heure, plus les taxes, le tout après la période du dégel;

De louer un rouleau compacteur à Bertrand Mathieu Ltée, pour un montant forfaitaire de 1 000\$, plus les frais de livraison de 300\$, plus les taxes;

Que la supervision des travaux soit sous la responsabilité de Yves Bérard, Responsable des travaux publics;

D'autoriser le paiement des factures relatives à ces travaux quand elles nous seront transmises après la réalisation des travaux et après recommandation du Responsable des travaux publics.

**29- ACHAT REGROUPÉ POUR L'ABAT POUSSIÈRE – ADJUDICATION DU CONTRAT SUITE À L'OUVERTURE DES SOUMISSIONS
RÉSOLUTION NUMÉRO 103 -04-22**

Considérant la résolution numéro 267-11-21 adoptée le 16 novembre 2021 concernant le mandat donné à l'Union des Municipalités du Québec (UMQ) pour l'achat regroupé d'abat poussière pour la saison estivale 2022;

Considérant que l'UMQ a procédé, le 17 février dernier à l'adjudication des contrats;

Il est proposé par Rosaire Phaneuf
Appuyé par Mélanie Simard
Et résolu à l'unanimité

D'octroyer le contrat à Somavrac (c.c) Inc. pour l'achat et l'épandage de chlorure de magnésium liquide 30% en vrac pour une quantité de 12 000L pour un prix unitaire de 0,2512\$/L.

De payer la facture une fois les travaux réalisés.

**30- RAPIÉÇAGE D'ASPHALTE SUR NOTRE TERRITOIRE – MANDATS
RÉSOLUTION NUMÉRO 104-04-22**

Considérant que cette année, comme l'année précédente, les employés de voirie procéderont eux-mêmes à la pose d'asphalte pour le rapiéçage de notre territoire;

Considérant que nous devons faire l'achat d'asphalte chez Pavage Maska inc. et de collasse chez MC Asphalte industrie Ltée;

Considérant que nous devons engager une compagnie pour le transport de l'asphalte;

Considérant que nous procéderons également à la location de machinerie pour l'épandage d'asphalte;

Il est proposé par Georges-Étienne Bernard
Appuyé par Jean Provost
Et résolu à l'unanimité

D'autoriser l'embauche d'une compagnie de Transport, à un taux horaire, pour le transport d'asphalte;

D'autoriser l'achat d'asphalte chez Pavage Maska inc. et l'achat de la collasse chez MC Asphalte industrie Ltée;

D'autoriser la location de la machinerie pour effectuer ses travaux de rapiéçage d'asphalte;

D'autoriser Yves Bérard, Responsable aux travaux publics à coordonner les travaux de rapiéçage d'asphalte sur notre territoire.

**31- ACHAT D'ÉQUIPEMENT POUR LA RÉTROCAVEUSE
RÉSOLUTION NUMÉRO 105-04-22**

Considérant la résolution numéro 68-03-21, adoptée le 23 mars 2021 concernant l'achat d'une rétrocaveuse;

Considérant la soumission reçue de la compagnie Entreprises Desjardins & Fontaine Ltée pour l'achat d'un ensemble de pousse hydraulique à 2 doigts et d'un ensemble de fourches de 72 pouces de large;

Il est proposé par Georges-Étienne Bernard
Appuyé par Mélanie Simard
Et résolu à l'unanimité

D'autoriser l'achat d'un ensemble de pince hydraulique à 2 doigts et d'un ensemble de fourches de 72 pouces de large ainsi que toutes les attaches nécessaires au fonctionnement des équipements, de la compagnie Entreprises Desjardins & Fontaine Ltée, au montant de 13 622.24 \$, taxes incluses.

D'autoriser le paiement une fois que la marchandise sera livrée.

**32- JOURNÉE DE FORMATION AVEC L'ASSOCIATION PARITAIRE POUR LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ DU TRAVAIL, SECTEUR AFFAIRES MUNICIPALES – INSCRIPTIONS
RÉSOLUTION NUMÉRO 106-04-22**

Considérant que l'Association paritaire pour la santé et la sécurité du travail, secteur affaires municipales organise une formation relative aux risques et mesures de prévention reliés aux travaux de creusement, d'excavation et de tranchée généralement exécutés par les travailleurs municipaux;

Considérant qu'il est souhaitable que les employés de voirie participent à cette formation;

Il est proposé par Rosaire Phaneuf
Appuyé par Myriam La Frenière
Et résolu à l'unanimité

D'autoriser la participation de Yves Bérard, Henri Blickensdorfer et Pierre Bousquet à la formation relative aux risques et aux mesures de prévention reliés aux travaux de creusement, d'excavation et de tranchée généralement exécutés par les travailleurs municipaux, au coût de 90 \$ chacun, s'il y a un groupe de 10 personnes;

De rembourser aux 3 employés les frais inhérents à leurs déplacements sur présentation des pièces justificatives;

D'autoriser le paiement de la facture à l'Association paritaire pour la santé et la sécurité du travail, secteur affaires municipales.

**33- PROJET D'ENSEMBLE – APPROBATION DES PLANS D'IMPLANTATION ET DES PLANS DE CONSTRUCTION – PROJET « LE PETIT QUARTIER » – LOTS 6 439 150 À 6 439 165, RUE PRINCIPALE
RÉSOLUTION NUMÉRO 107-04-22**

Considérant que le projet de construction de 16 unités jumelées constitue un projet d'ensemble, en vertu du chapitre 17 du règlement d'urbanisme numéro 06-81, et que les plans doivent être approuvés par le Conseil municipal;

Considérant la résolution 209-08-21 autorisant les plans liés au lotissement et aux servitudes de passage pour le projet de développement du « Petit quartier »;

Considérant le plan d'implantation pour les 16 unités jumelées produit par monsieur Dominique Gingras, Arpenteur-géomètre en date du 28 mars 2022;

Considérant les plans de construction pour les 8 unités bifamiliales jumelées produits par ST architecture résidentielle exclusive;

Considérant croquis de la façade avant secondaire pour les 8 unités bifamiliales jumelées préparé par Monsieur Christian Morin ;

Considérant les plans de construction pour les 8 unités unifamiliales jumelées produits par ST architecture résidentielle exclusive;

Considérant les plans des servitudes d'infrastructure produit par monsieur Dominique Gingras, Arpenteur-géomètre;

Considérant les plans des infrastructures produit par la Firme Groupe FBE Bernard conseil en date du 26 mars 2021;

Madame la mairesse demande le vote

Ont voté pour : Georges-Étienne Bernard, Mélanie Simard, Rosaire Phaneuf, Jean Provost

Ont voté contre : Frédéric Lussier et Myriam La Frenière

Il est proposé par Georges-Étienne Bernard
Appuyé par Rosaire Phaneuf
Et résolu à la majorité

D'approuver l'implantation proposée dans le cadre d'un projet d'ensemble, visant la construction de 16 immeubles jumelés, sur la rue Principale;

D'approuver le plan projet d'implantation minute 4148, daté du 28 mars 2022, préparé par Dominique Gingras, arpenteur-géomètre, pour l'implantation de 16 unités unifamiliales et bifamiliales jumelées sur les lots 6 439 150, 6 439 151, 6 439 152, 6 439 153, 6 439 154, 6 439 155, 6 439 156, 6 439 157, 6 439 158, 6 439 159, 6 439 160, 6 439 161, 6 439 162, 6 439 163, 6 439 164 et 6 439 165;

D'approuver les plans de construction proposés dans le cadre d'un projet d'ensemble, pour la construction de 8 unifamiliales jumelées, sur la rue Principale;

D'approuver le plan de construction numéro P03121F préparé par la firme ST architecture résidentielle exclusive et scellé par Jacques Garand, architecte;

D'approuver les plans de construction proposés dans le cadre d'un projet d'ensemble, pour la construction de 8 bifamiliales jumelées, sur la rue Principale;

D'approuver le plan de construction numéro P03121C préparé par la firme ST architecture résidentielle exclusive et scellé par Jacques Garand, architecte;

D'approuver le croquis de construction de la façade avant secondaire pour les 8 unités bifamiliales jumelées préparé par Monsieur Christian Morin.

**34- MANDAT À LA COMPAGNIE SERVICE D'AIDE-CONSEIL EN RÉNOVATION PATRIMONIALE –
FORMATION DES ÉLUS MUNICIPAUX DES MEMBRES DU CCU CONCERNANT PIIA
RÉSOLUTION NUMÉRO 108-04-22**

Considérant que le règlement 10-140, portant sur les Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) est présentement en vigueur pour 3 secteurs de territoire de la Municipalité;

Considérant que les membres du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) et les Élus municipaux sont appelés à travailler avec cet outil ;

Considérant qu'il y a lieu de former les membres du CCU et les Élus municipaux au sujet du règlement sur le PIIA afin d'améliorer la compréhension de chacun dans l'application de ce règlement;

Considérant l'offre de service transmise par la firme SARP (Société d'aide-conseil à la rénovation patrimoniale);

Il est proposé par Rosaire Phaneuf
Appuyé par Georges-Étienne Bernard
Et résolu à l'unanimité

De mandater la firme SARP (Société d'aide-conseil à la rénovation patrimoniale) pour donner une formation aux membres du CCU, aux élus municipaux, à l'inspectrice des bâtiments ainsi qu'à la directrice générale au sujet du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), au coût de 2 400 \$, plus les taxes;

D'autoriser le paiement de la facture.

**35- DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE LOT 3 407 274, SIS AU 538, RUE RAYGO –
EMPIÈTEMENT DU BÂTIMENT ACCESSOIRE DANS LA COUR AVANT – DÉCISION SUITE AUX
RECOMMANDATIONS DU CCU
RÉSOLUTION NUMÉRO 109-04-22**

Considérant qu'une demande de dérogation mineure en bonne et due forme a été déposée au bureau municipal,

Considérant que la demande vise à régulariser l'implantation du garage accessoire à la résidence ;

Considérant que le règlement d'urbanisme numéro 06-81 présentement en vigueur précise qu'un bâtiment accessoire à une résidence doit être implanté dans la cour latérale ou la cour arrière seulement ;

Considérant que le bâtiment accessoire est implanté avec une marge de recul avant de 11.04 mètres ;

Considérant que la résidence principale est implantée avec une marge de recul avant de 13.14 mètres ;

Considérant que le bâtiment accessoire empiète partiellement de 2.10 mètres dans la marge de recul avant ;

Considérant l'autorisation 413483 de la Commission de protection du territoire agricole pour l'utilisation à des fins autres qu'agricole, soit de commerce complémentaire à la résidence du lot 3 407 274 ;

Considérant que l'application du règlement cause un préjudice sérieux au demandeur ;

Considérant que la dérogation ne portera pas préjudice à la jouissance des droits de propriété des résidences voisines ;

Il est proposé par Myriam La Frenière
Appuyé par Jean Provost
Et résolu à l'unanimité

D'approuver la demande de dérogation mineure visant à régulariser l'implantation du garage accessoire à la résidence, soit avec une marge de recul de 11.04 mètres, un empiètement partiel de 2.10 mètres dans la marge de recul avant.

Monsieur Frédéric Lussier conseiller, mentionne un intérêt dans ce dossier et se retire du vote.

**36- RÉSOLUTION APPUYANT LA DEMANDE DE PERMIS DE DÉMOLITION POUR LA RÉSIDENCE SISE AU 856, RUE PRINCIPALE – DEMANDE AU MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS
RÉSOLUTION NUMÉRO 110-04-22**

Considérant qu'une demande de démolition en bonne et due forme a été déposée au bureau municipal concernant l'immeuble sis au 856, rue Principale;

Considérant qu'un avis d'intention de démolition doit être soumis au ministère de la Culture et des Communications concernant le projet de démolition;

Considérant que le bâtiment principal a été construit aux alentours de 1920 ;

Considérant le patrimoine historique lié à la construction de la résidence ;

Considérant le rapport de l'inspectrice en bâtiment de la Municipalité qui souligne l'état général médiocre du bâtiment laissé à l'abandon pendant plusieurs années ;

Considérant que la Municipalité ne possède pas, pour le moment, de règlement et de comité de démolition ;

Considérant le projet de remplacement proposer ;

Il est proposé par Jean Provost
Appuyé par Myriam La Frenière
Et résolu à la majorité

D'appuyer le projet de démolition du bâtiment sis au 856, rue Principale présentée au ministère de la Culture et des Communications.

**37- RÉSOLUTION APPUYANT LA DEMANDE DE PERMIS DE DÉMOLITION POUR 2 BÂTIMENTS ACCESSOIRES SIS AU 193, PETITS-ÉTANGS – DEMANDE AU MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS
RÉSOLUTION NUMÉRO 111-04-22**

Considérant qu'une demande de démolition en bonne et due forme a été déposée au bureau municipal concernant l'immeuble sis au 193, rang des Petits-Étang ;

Considérant qu'un avis d'intention de démolition doit être soumis au ministère de la Culture et des Communications concernant le projet de démolition ;

Considérant que les bâtiments accessoires visés par la demande ont été construits aux alentours de 1900 ;

Considérant le rapport de l'inspectrice en bâtiment de la Municipalité soulignant la fragilité de la structure des bâtiments visés par la demande ;

Considérant que la Municipalité ne possède pas, pour le moment, de règlement et de comité de démolition ;

Considérant le projet de remplacement proposé ;

Il est proposé par Frédéric Lussier
Appuyé par Georges-Étienne Bernard
Et résolu à l'unanimité

D'appuyer le projet de démolition du bâtiment sis au 193, rang des Petits-Étangs présenté au ministère de la Culture et des Communications.

38- AVIS DE MOTION – PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 282-22 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 06-80 PORTANT SUR LE PLAN D'URBANISME AFIN DE METTRE À JOUR L'ANNEXE D PORTANT SUR LES GRANDES AFFECTATIONS DU SOL

Avis de motion est donné par le conseiller Rosaire Phaneuf à l'effet qu'il présentera pour adoption, lors d'une prochaine séance, ordinaire, le règlement numéro 282-22 *modifiant le règlement numéro 06-80 portant sur le plan d'urbanisme afin de mettre à jour l'annexe D portant sur les grandes affectations du sol.*

L'objet de ce règlement est de mettre à jour la carte des grandes affectations du sol ainsi qu'effectuer la correction de certaines références aux annexes du règlement.

**39- ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 282-22 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 06-80 PORTANT SUR LE PLAN D'URBANISME AFIN DE METTRE À JOUR L'ANNEXE D PORTANT SUR LES GRANDES AFFECTATIONS DU SOL
RÉSOLUTION NUMÉRO 112-04-22**

Attendu que la Municipalité de La Présentation a adopté un règlement constituant le Plan d'urbanisme, lequel a pour objet d'identifier les orientations d'aménagement et de développement du territoire;

Attendu que la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* permet à une municipalité de modifier ce règlement ;

Attendu que la Municipalité souhaite revoir la carte des grandes affectations du sol ;

Attendu qu'il y a lieu de corriger certaines références aux annexes du règlement ;

Il est proposé par Rosaire Phaneuf
Appuyé par Mélanie Simard
Et résolu à l'unanimité

D'adopter le projet de règlement numéro 282-22 intitulé « règlement modifiant le règlement numéro 06-80 portant sur le plan d'urbanisme afin de mettre à jour l'annexe D portant sur les grandes affectations du sol »;

De tenir une assemblée publique de consultation le 3 mai 2022 afin d'expliquer le projet de règlement et d'entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet;

De rendre disponible le projet de règlement numéro 282-22 sur le site internet de la Municipalité La Présentation (www.municipalitelapresentation.qc.ca) pour consultation.

40- AVIS DE MOTION – PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 283-22 MODIFIANT LE RÈGLEMENT D'URBANISME NUMÉRO 06-81 AFIN D'APPORTER DES PRÉCISIONS QUANT À LA CLASSE D'USAGE COMMERCE DE VENTE AU DÉTAIL ET DE MODIFIER LE FORMAT DES GRILLES DE SPÉCIFICATIONS

L'avis de motion est donné par le conseiller Jean Provost, à l'effet qu'il présentera pour adoption, lors de la prochaine séance ordinaire, le premier projet de règlement numéro 283-22 intitulé « règlement modifiant le règlement d'urbanisme numéro 06-81 afin d'apporter des précisions quant à la classe d'usage commerce de vente au détail et de modifier le format des grilles de spécifications et de permettre, dans certaines situations, l'utilisation de conteneur et boîte de camion comme bâtiment accessoire ».

L'objet de ce règlement est de diviser la classe d'usage C-210, intitulé Vente au détail, en sept (7) sous-classes, précisant les types d'usages. Le règlement vise à remplacer les grilles de spécifications afin d'en faciliter la compréhension. Le règlement permettra aussi, dans certaines situations, l'utilisation de conteneur et boîte de camion comme bâtiment accessoire.

**41- ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 283-22 MODIFIANT LE RÈGLEMENT D'URBANISME NUMÉRO 06-81 AFIN D'APPORTER DES PRÉCISIONS QUANT À LA CLASSE D'USAGE COMMERCE DE VENTE AU DÉTAIL ET DE MODIFIER LE FORMAT DES GRILLES DE SPÉCIFICATIONS
RÉSOLUTION NUMÉRO 113-04-22**

Attendu que la Municipalité de La Présentation a adopté un règlement d'urbanisme pour l'ensemble du territoire municipal;

Attendu que la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* permet à une municipalité de modifier ce règlement ;

Attendu que la Municipalité souhaite revoir et préciser les usages autorisés dans les zones constituant le périmètre urbain ;

Attendu que cette modification s'inscrit dans la démarche d'adoption d'un règlement sur les usages conditionnels ;

Attendu que la Municipalité souhaite revoir le format des grilles de spécifications afin de faciliter la compréhension ;

Il est proposé par Jean Provost
Appuyé par Georges-Étienne Bernard
Et résolu à l'unanimité

D'adopter le premier projet de règlement numéro 283-22 intitulé « Règlement modifiant le règlement d'urbanisme numéro 06-81 afin d'apporter des précisions quant à la classe d'usage commerce de vente au détail et de modifier le format des grilles de spécifications et de permettre, dans certaines situations, l'utilisation de conteneur et boîte de camion comme bâtiment accessoire »;

De tenir une consultation publique le 3 mai 2022, afin d'expliquer le projet de règlement et de recevoir les avis des personnes et organismes intéressés;

De rendre disponible le premier projet de règlement sur le site internet de la Municipalité La Présentation (www.municipalitelapresentation.qc.ca) pour consultation.

42- AVIS DE MOTION – PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 284-22 RÈGLEMENT NUMÉRO 284-22 PORTANT SUR LES USAGES CONDITIONNELS

L'avis de motion est donné par la conseillère Mélanie Simard, à l'effet qu'elle présentera pour adoption, lors de la prochaine séance ordinaire, le premier projet de règlement numéro 284-22 intitulé « Règlement portant sur les usages conditionnels »;

L'objet de ce règlement est de soumettre les futures activités commerciales projetées dans les zones CH-101, CH-102, CH-103, CH-104, CH-105 et CH-106 aux conditions édictées dans ce règlement. Ces normes visent à favoriser l'intégration harmonieuse des commerces dans les milieux existants.

**43- ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 284-22 RÈGLEMENT NUMÉRO 284-22 PORTANT SUR LES USAGES CONDITIONNELS
RÉSOLUTION NUMÉRO 114-04-22**

Attendu qu'un Comité consultatif d'urbanisme a été constitué, conformément aux articles 146 à 148 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ c A-19.1), par le règlement numéro 05-62;

Attendu que la Municipalité de La Présentation a le pouvoir d'adopter un règlement sur les usages conditionnels, conformément aux articles 145.31 à 145.35 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ c A-19.1);

Attendu qu'un règlement sur les usages conditionnels permet une flexibilité dans l'application de la réglementation d'urbanisme ;

Attendu que le Conseil municipal souhaite favoriser l'implantation harmonieuse de nouveaux usages commerciaux dans le Noyau villageois ;

Attendu qu'un avis de motion a été donné lors de la séance du conseil municipal tenue le 5 avril 2022, conformément à la loi ;

Il est proposé par Mélanie Simard
Appuyé par Frédéric Lussier
Et résolu à l'unanimité

D'adopter le premier projet de règlement numéro 284-22 intitulé « Règlement portant sur les usages conditionnels »;

De tenir une consultation publique le 3 mai 2022, afin d'expliquer le projet de règlement et de recevoir les avis des personnes et organismes qui désirent s'exprimer;

De rendre disponible le premier projet de règlement sur le site internet de la Municipalité La Présentation (www.municipalitelapresentation.qc.ca) pour consultation.

**44- CONSTRUCTION DE DEUX TERRAINS DE TENNIS – AUTORISATION D'ALLER EN APPEL D'OFFRES SUR SEAO
RÉSOLUTION NUMÉRO 115-04-22**

Considérant la résolution numéro 79-03-22 adoptée le 8 mars 2022 à l'effet de mandater un laboratoire pour faire une étude géotechnique pour la construction de deux terrains de tennis;

Considérant l'avancement de la préparation du devis pour la construction des terrains de tennis;

Il est proposé par Mélanie Simard
Appuyé par Frédéric Lussier
Et résolu à l'unanimité

D'autoriser la directrice générale à publier les documents d'appel d'offres pour la construction de deux terrains de tennis, sur le site électronique d'appel d'offres SEAO et dans le journal régional.

**45- CONCEPTION DE PLAN DE STATIONNEMENT POUR LE CENTRE SYNAGRI – AUTORISATION D'ALLER EN APPEL D'OFFRES SUR INVITATION
RÉSOLUTION NUMÉRO 116-04-22**

Considérant la volonté des membres du Conseil de vouloir aménager le stationnement du Centre Synagri;

Il est proposé par Frédéric Lussier
Appuyé par Myriam La Frenière
Et résolu à l'unanimité

D'autoriser la directrice générale à aller en appel d'offres sur invitation pour les services professionnels relatif à l'aménagement d'un plan de stationnement pour le Centre Synagri.

**46- EMBAUCHAGE DES ANIMATEURS, DES AIDES-ANIMATEURS ET DES ACCOMPAGNATEURS POUR LE CAMP DE JOUR ESTIVAL 2022
RÉSOLUTION NUMÉRO 117-04-22**

Considérant la résolution numéro 48-02-22 adoptée le 1^{er} février 2022 concernant l'embauchage du personnel pour le camp de jour 2022;

Considérant les recommandations faites par Marie-Soleil Gaudreau, coordonnatrice des loisirs et Jamélie Gagnon, responsable des animateurs;

Il est proposé par Mélanie Simard
Appuyé par Georges-Étienne Bernard
Et résolu à l'unanimité

D'autoriser l'embauche des animateurs, aides-animateurs et accompagnateurs suivants pour le camp de jour estival 2022 :

Animateurs :

Rosalie Provost, Sarah-Jeanne Provost, Ariane Cusson, Emy Béland, Florence Laporte, Ariane Cadieux, Rosalie Leduc et Rosalyn Blanchette

Aides-animateurs :

Camille Schreyer, Elodye P. Carrière et Maélie Blanchette

Accompagnateurs :

Juliette Cusson, Marie-Jane Poudrette et Florence Croteau-Francoeur

**47- LOCATION DE TOILETTES CHIMIQUES DURANT LA PÉRIODE ESTIVALE 2022 SUR LE TERRAIN DES LOISIRS
RÉSOLUTION NUMÉRO 118-04-22**

Considérant qu'à chaque année, suite à une demande, la Municipalité ajoute une toilette chimique près du terrain de pétanque;

Considérant l'offre de services reçue pour la location d'une toilette chimique pour le Club de pétanque pour la période du 1^{er} mai au 30 septembre 2022;

Il est proposé par Rosaire Phaneuf
Appuyé par Jean Provost
Et résolu à l'unanimité

De mandater l'entreprise Les Cabinets Maska pour l'installation d'une toilette chimique en location, incluant la vidange hebdomadaire, au taux de 160 \$/mois, plus les frais de transport aller-retour à 120 \$, plus les taxes;

De payer la facture lorsque les services auront été effectués.

**48- OUVERTURE ET FERMETURE DES FILETS DU TERRAIN DE BASEBALL
RÉSOLUTION NUMÉRO 119-04-22**

Considérant que tous les ans, avant que la saison de baseball commence et après que la saison de baseball soit terminée, nous devons procéder à l'ouverture et la fermeture des filets de protection;

Considérant l'offre de services reçue de la compagnie Proland;

Il est proposé par Rosaire Phaneuf
Appuyé par Frédéric Lussier
Et résolu à l'unanimité

De mandater l'entreprise Proland pour l'ouverture et la fermeture des filets de protection au terrain de baseball pour un montant unitaire estimé à 1 200 \$/fois, plus les taxes, incluant la nacelle;

De payer la facture lorsque les services auront été effectués.

**49- ACHAT DE PEINTURE POUR LE LIGNAGE DES TERRAINS SPORTIFS POUR LA SAISON ESTIVALE 2022
RÉSOLUTION NUMÉRO 120-04-22**

Considérant que la Municipalité, comme à chaque année, doit acheter de la peinture blanche pour le lignage du terrain de soccer;

Considérant les soumissions reçues de la compagnie Distribution Sports Loisirs et de la compagnie Équipements Stinson;

Il est proposé par Rosaire Phaneuf
Appuyé par Mélanie Simard
Et résolu à l'unanimité

D'autoriser l'achat de peinture pour le lignage du terrain de soccer à la compagnie Distribution Sport Loisirs au coût de 843,60 \$, excluant, le transport et les taxes;

D'autoriser le paiement de la facture une fois la marchandise reçue.

50- DIVERS

Aucun point n'a été ajouté.

51- DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE

MRC – Projet d'ordre du jour pour la séance ordinaire du conseil administration du 22 février 2022
MRC – Projet d'ordre du jour pour la séance ordinaire du Conseil du 9 mars 2022
MRC – Projet d'ordre du jour pour la séance ordinaire du conseil administration du 22 mars 2022
MRC – Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil du 19 janvier 2022
MRC – Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil du 9 février 2022
MRC – Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil administration du 25 janvier 2022
MRC – Fonds de développement rural – Projet 2021 – 1^{er} vague – Construction d'une piste récréative de BMX (pumptrack) – Versement final
RIAM – Ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'administration du 23 mars 2022
RIAM – Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'administration du 23 mars 2022
RIAM – Ordre du jour de de la séance ordinaire du comité exécutif du 6 avril 2022
RIAM – Programme régional de vidange des installations septiques – Calendrier de vidanges 2022
COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC – Transmission des rapports financiers
MINISTRE DE LA FAMILLE – Programme de soutien aux politiques familiales municipales – Une aide financière de 2 500\$ nous a été accordée

52- PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est mise à la disponibilité de l'assistance.

53- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE RÉSOLUTION NUMÉRO 121-04-22

Il est proposé par Rosaire Phaneuf
Appuyé par Georges-Étienne Bernard
Et résolu à l'unanimité de lever l'assemblée à 21h15.

Louise Arpin
Mairesse

Josiane Marchand
Directrice générale et greffière-trésorière